



Newsletter E-invoicing

Juillet / Août 2024

forv/s
mazars

La Newsletter E-invoicing vous présente l'actualité de la réforme de la facture électronique.

Nous vous invitons à nous contacter pour bénéficier de notre accompagnement et de plus amples informations.

N'hésitez pas à partager cette dernière et nous indiquer si d'autres personnes sont intéressées pour la recevoir. Vous pouvez vous désinscrire en nous adressant un email.

Bonne lecture !

Avec la publication en juin au lieu de mars des nouvelles spécifications externes, le mois de juillet a été, pour beaucoup d'acteurs, occupé à l'analyse et aux discussions. Il en a été de même pour l'équipe Forvis Mazars ce qui nous conduit à une newsletter juillet-août combinée.

En synthèse :

- Les spécifications viennent apporter des compléments d'informations essentiels pour les outils qui devront échanger avec la plateforme publique de facturation et confirme la volonté de l'AIFE de mener à bien cette réforme dans les délais,
- Nous entrons dans une ère de co-construction ou les différents acteurs vont devoir s'accorder sur les pratiques et règles qui géreront les échanges,
- Confirmation de la mise à disposition de l'annuaire fin 2024 et des pré-immatriculation des PDP,
- Les entreprises doivent poursuivre les analyses permettant d'identifier les impacts de cette réforme car si selon un sondage 1 entreprise sur 2 déclare avoir intégré la digitalisation, 17% utiliseraient au moins un format conforme à la loi de finance pour adresser des factures à ses clients.

Spécifications externes 2.4 :

Publication de la nouvelle version des "specs" le 19/06/2024 : [Facturation électronique - Mise à jour des spécifications externes l'impots.gouv.fr](https://facturation.electronique.gouv.fr)

Ces dernières apportent les principales nouveautés suivantes (*) :

- Description et schématisation des flux d'Annuaire,
- Refonte de la gestion des cycles de vie, y compris pour les objets métiers (facture, transmission, annuaire et flux),
- Des spécificités sur la gestion du lisible des factures,
- Des précisions sur les arrondis en matière de TVA.

Plusieurs points ont déjà été remontés par les groupes de travail de la FNFE notamment sur les formats sémantiques qui font l'objet d'évolutions et modifications de structure et de contenu.

Cette version 2.4 des spécifications externes du PPF permet donc pour les candidats PDP d'avoir une base technique de travail en prévision de la phase pilote.

De notre côté les points déterminants restent :

- ➔ L'adressage des factures : Pourra, devra se faire par une adresse mail électronique qui commencera par le numéro de SIREN de l'entreprise (défini par les entreprises concernées au travers de la plateforme (PPF ou PDP), qui mettent à jour l'annuaire en conséquence.
- ➔ La structuration de l'annuaire : lignes d'annuaire (DG-7)
- ➔ Et l'analyse du cycle de vie : la gestion des rejets / refus doit être appréhendée pour une meilleure compréhension. Ceci amène des commentaires sur les règles de gestion qui devront être mises en place.

Notons qu'une mise à jour des spécifications externes est prévue à la rentrée pour corriger des potentielles erreurs / coquilles.

Fiches DGFIP :

Publication de fiches informatives par la DGFIP pour répondre aux « idées reçues » sur la facturation électronique.

Quelques exemples :

- Idée reçue n°1 : une facture PDF envoyée par mail est une facture électronique ;
- Idée reçue n°2 : dans le cadre de la réforme, je peux envoyer ma facture électronique à mon client professionnel par courriel ;
- Idée reçue n°3 : mon client est un particulier ou une association non assujettie à la TVA, je continue à lui envoyer mes factures comme aujourd'hui ;
- Idée reçue n°4 : je suis autoentrepreneur, je suis dans la réforme ;
- ...

[Voir les fiches de la DGFIP](#)

Réforme Allemande :

Dans le cadre de la réforme Allemande, il faut noter une évolution de la définition de la facture électronique : la facture doit être structurée pour permettre un traitement électronique. Les données structurées doivent être dans un format de la Norme EN16931 (UBL ou CII), et potentiellement dans un autre convenu entre les parties, dès lors que celui-ci est « interopérable » avec UBL et CII EN16931.

Tolérance pour les formats tiers convenus entre les parties qui ne sont pas interopérables jusqu'au 31 décembre 2027.

Calendrier :

- A compter du 1^{er} janvier 2025 : toutes les entreprises allemandes devront être en capacité de recevoir des factures électroniques (transmission via des plateformes ou par email)
- A compter du 1^{er} janvier 2027 : les entreprises allemandes ayant un CA annuel > 800
- A compter du 1^{er} janvier 2028 : toutes les entreprises allemandes devront émettre leurs factures domestiques sous forme de facture électronique
- A horizon 2028, l'e-reporting (remontée des mentions obligatoires vers l'administration fiscale) devrait être mis en place

[Mazars Allemagne répond à vos questions](#)

Questions / Réponses :

L'annuaire

La base SIRET contient tous les SIRET des SIREN d'assujettis (actifs / Inactifs ?). Que signifie le statut « Actif » dans ces cas-là ?

- Les SIRET et SIRET consultables dans l'annuaire seront uniquement les établissements principaux des entreprises présentés dans l'annuaire (actifs et assujettis) + SIRET des établissements publics.
- Seuls les entreprises et établissements actifs disposent de lignes d'annuaire. Le statut n'est modifiable que par le PPF en tant que gestionnaire de l'annuaire. Les établissements non présents pourront être ajoutés afin de disposer de lignes d'annuaires correspondantes : un contrôle de l'existence de l'établissement et de son ouverture sera réalisé par le PPF auprès de l'INSEE avant la création de l'établissement et des lignes correspondantes dans l'annuaire.

Source : FNFE-MPE – Questions adressées à la DGFIP/AIFE

Focus sur un cas d'usage :

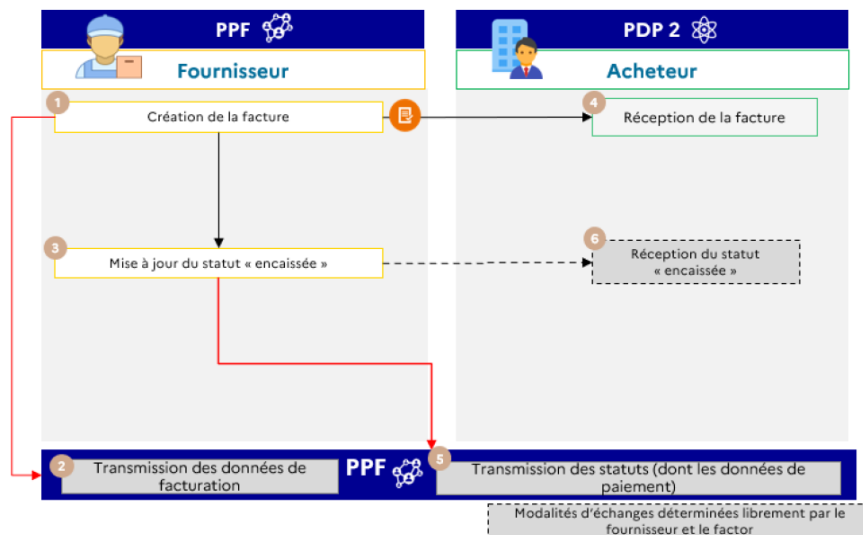
Facture déjà payée par l'acheteur ou un tiers désigné à la facturation au moment de l'émission de la facture

Pour ce cas de gestion, deux sous cas sont à envisager :

- Facture déjà payée par l'acheteur
- Facture déjà payée par un tiers (ajout d'un acteur dans le processus)

Les spécificités des données et règles de gestion associées sont :

- Cadre de facturation « **Dépôt d'une facture déjà payée** » ou cadre de facturation B1/S1/M1 ;
- Montant payé (BT-113) égal au montant total de la facture ;
- Montant à payer (BT-115) égal à 0 ;
- Le fournisseur reçoit les statuts de facture, afin qu'il puisse indiquer l'encaissement de la facture et mettre à jour le statut « encaissée » transmis au portail public de facturation ;
- Dans le sous-cas n°2, le tiers qui est donc celui qui a déjà payé la facture sera renseigné dans le bloc « PAYEUR DE LA FACTURE » (EXT-FR-FE-BG-02).



Les spécificités du cycle de vie ou process associées sont :

- Transmission du flux 1 par le fournisseur
- Le fait que la facture soit déjà payée ne dispense pas le fournisseur de transmettre le flux e-reporting des données de paiement (statut « encaissée ») s'il est exigible
- Le statut « encaissée » peut être adressé concomitamment à l'émission de la facture

Les réflexes à avoir :

Impact Fournisseur

- Si la facture est déjà payée, le fournisseur s'assure que :
 - BT 23 Cadre de facturation = « Dépôt d'une facture déjà payée »
 - BT 9 Date d'échéance = date de paiement
 - BT 113 Montant payé = montant de la facture
 - BT 115 Montant à payer = 0
- Si la facture a été payée par un tiers <> acheteur, le fournisseur vérifie que :
 - BG PAYEUR DE LA FACTURE = tiers (extension de la norme EN16931 nécessaire)
- E-reporting données de paiement (statut = encaissée) doit être envoyé par le fournisseur même si la facture est déjà payée
- Le statut « encaissée » peut être adressé simultanément à l'émission de la facture

Impact Acheteur

- Identifier ces factures pour ne pas les payer à tort

Pour mémoire :

- ✓ De nombreuses publications, analyses sont réalisées permettant de mieux comprendre cette réforme n'hésitez pas à nous suivre sur les réseaux
 - Pour exemple : Les essentiels de la réforme publiées par Cyrille Sautereau.
- ✓ Le modèle de données en EN16931 est un ensemble de 164 données de factures réparties en 32 groupes avec :
 - Des données identifiants la facture et le processus auquel elle s'applique : exemple BT-1 date de facture
 - Les parties : exemple BG-4 vendeur
 - Des références diverses : exemple BT-13 numéro de commande

Ces références sont clés pour permettre un traitement automatisé avec les groupes (les BG) et les données (BT) qui sont soit obligatoires soit facultatives, répétable ou pas.

- ✓ La communication officielle des PDP pré-immatriculées ne devrait pas tarder certains de nos partenaires ayant déjà réceptionné fin juillet l'avis favorable de l'administration : "J'ai le plaisir de vous informer que votre dossier "... a été accepté le .././.... au titre du V de l'article 242 nonies B de l'annexe II du Code Général des Impôts sous réserve de la production, dans un délai de trois mois à compter de la mise à disposition de l'environnement de test du portail public des comptes rendus de tests techniques".

Pour rappel : [Qui sont les opérateurs candidats pour devenir plateforme de dématérialisation partenaire \(PDP\) ? | impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)



Répartition proposée par olivier.gervaise@soprasteria.com sur la base des références / informations présentes sur Internet.
Nationalité du siège social de la structure de tête du groupe - Version mise à jour le 02 août 2024

Contacts

David Dogimont

Expert-comptable Associé, Forvis Mazars, France

david.dogimont@mazars.fr

Raphaël Marik

Avocat Associé, Forvis Mazars, France

raphael.marik@avocats-mazars.com

Forvis Mazars Group SC est un membre indépendant de Forvis Mazars Global, réseau mondial de référence de services professionnels. Opérant en tant que partnership international intégré dans plus de 100 pays et territoires, Forvis Mazars Group est spécialisé dans l'audit, la fiscalité et le conseil. Le partnership intégré s'appuie sur l'expertise et la diversité culturelle de ses équipes — plus de 35 000 professionnels à travers le monde — pour accompagner des clients de toutes tailles à chaque étape de leur développement. Rendez-vous sur forvismazars.com pour en savoir plus.